



Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 19 décembre 2024

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 19 décembre 2024 à 20 heures, les membres composant le conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 27 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le mardi 27 novembre 2024.

La séance est ouverte à 20h05.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Emilia RIBEIRO, Sarah JAUBERT, Edoe Koko MENSAH, Nathalie BEAN, Etienne CHARRON, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Délila M'HENNI, Hawa COULIBALY, Rose-Marie BOUSSAMBA, Annick LE POUL, Lodovico CASSINARI, Servane CHARPENTIER, Soulé Mohamed NGAIDE, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Loutfi-Rahman OULALIT, Medhi IDOUHAMD, Oulfa ZRIDATE, Emmanuelle BOURNEUF, Afia Marthe GBAGUIDI, Kévin MERIGOT, Agnès-Simone FRANCCART, Mériam HADDAD, Nicolas GERARD, Loïc BAYARD.

SONT REPRÉSENTÉS

Gabriel LAUMOSNE a donné pouvoir à Clovis CASSAN, Chabane CHALAL a donné pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Djallal BOURADA a donné pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI a donné pouvoir à Hawa COULIBALY, Jean-Michel DIDIN a donné pouvoir à Emilia RIBEIRO, Françoise MARHUENDA a donné pouvoir à Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN a donné pouvoir à Nicolas GERARD.

SONT ABSENTS

Michèle DESCAMPS

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : Chers toutes et chers tous, je vous propose en ouverture de ce Conseil Municipal d'avoir un temps de recueillement d'une minute de silence en mémoire des nombreuses victimes dont nous ignorons d'ailleurs encore la proportion ce soir, suite aux tristes événements - je note l'arrivée de Monsieur CHARRON - et à la catastrophe qui est arrivée dans le département de Mayotte. Je vous propose de nous lever et ensemble de respecter une minute de silence.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Nous allons voir comment évolue la situation, mais les appels à l'aide sont nombreux. Comme la Ville des Ulis sait le faire régulièrement, nous travaillerons à nous montrer solidaires par l'intermédiaire d'une ONG ou des dispositifs d'aide habituels. C'était un peu difficile de le faire pour ce soir, vous en conviendrez, donc nous avons proposé de travailler sur une piste à vous soumettre au prochain Conseil Municipal et que l'aide puisse être en fonction à la fois de nos moyens et des demandes qui seront formulées par les autorités ou les ONG sur place.

Dans un registre un peu plus joyeux, d'abord merci, comme chaque année nous observons la tradition d'avoir des couleurs en hommage aux fêtes. C'est l'occasion de transmettre nos amitiés aux services publics qui ont fait en sorte que nous ayons, dans le cadre des réflexions avec les élus aussi sur l'occupation de l'espace public, les éclairages des fêtes de fin d'année. Il y a de très belles

choses, notamment dans le parc urbain, que celles et ceux qui n'ont pas encore pu profiter de cet espace le fassent, c'est vraiment très agréable en extérieur et ça l'est encore plus ce week-end pendant les féeries d'hiver.

Registre toujours plus joyeux, Madame BOUSSAMBA, chaque élu du Conseil Municipal a sur sa table un petit livre qui s'appelle *Le premier anniversaire d'Arielle*.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : C'est un petit cadeau que vous avez tous, vous pourrez le lire, en faire profiter vos enfants, vos petits-enfants, etc., et des jeunes. C'est un livre qui sera distribué à toutes les classes de CE1 de la Ville. Il a été écrit avec une écrivaine qui s'occupe de l'atelier d'écriture dans le cadre du territoire d'innovation pédagogique : six enfants ont fait partie de cet atelier, ils ont essayé de créer une histoire en la racontant aux adultes, comme ils ne pouvaient pas écrire eux-mêmes. Il y avait aussi une illustratrice, mais les enfants ont fait aussi quelques dessins, vous les avez vus à la fin. C'est vraiment dans le but de maîtriser le langage, le récit, c'est toujours dans cet esprit que cet atelier a été fait et vous avez le rendu avec ce petit livre qui raconte une histoire créée par les enfants. Si vous la lisez, vous verrez que c'est très chouette. C'est très « fille », même s'ils ont eu un peu de mal à se mettre d'accord au départ sur le contenu. On voit vraiment que l'on a tous les éléments des contes présents dedans, le côté imaginaire n'est pas mal aussi.

Monsieur le Maire : En plus, je vois qu'il y a la formule magique pour faire apparaître une mandarine : « Abracalataboum », j'essaierai.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : Ils ont bien travaillé.

Madame Hajer MOHSNI : Rose-Marie le dira très bien, mais nous remercions évidemment l'association Dona Beatriz pour sa coopération pour ce projet et pour toutes les fois où elle participe activement sur la Ville des Ulis avec les grands et les petits pour conter des histoires à merveille.

Monsieur le Maire : Puis offrir des livres, c'est vrai que l'association invite beaucoup au partage de la lecture avec les familles, l'apprentissage de la lecture dans un cadre collectif parce que c'est aussi quelque chose qui peut se faire à plusieurs.

Madame Hajer MOHSNI : Tu peux dire qu'elle vient souvent au marché.

Monsieur le Maire : Oui, les représentants de l'association Dona Beatriz sont souvent sur le marché des Ulis pour recueillir des dons. Je ne sais pas à quelle date exactement, mais tu as raison de souligner qu'ils sont souvent au marché. Madame FRAN CART, allez-y, prenez la parole, au contraire.

Madame Agnès-Simone FRAN CART : En fait, si je ne me trompe, on achète des livres, mais elle les garde et elle les redistribue.

Monsieur le Maire : On achète les livres pour les offrir.

Madame Agnès-Simone FRAN CART : Non, ce n'est pas comme ça ?

Madame Hajer MOHSNI : En fait, avec l'argent récolté sur les livres que l'on achète à titre symbolique, 1 € en général, voire 2 €, elle rachète d'autres livres. Guénaël, tu peux compléter.

Monsieur Guénaël LEVRAY : En fait, elle les achète au prix de Lire c'est partir, c'est une imprimerie qui imprime à moindre coût des livres pour enfants, qui les imprime pour 0,80 €. Elle les revend 1 €, elle se fait 0,20 € de marge et avec cela elle peut racheter des livres pour les distribuer aux enfants.

Monsieur le Maire : Merci pour ces explications.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Nicolas GERARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire : Madame BOUSSAMBA, vous étiez secrétaires de séance le 28 novembre. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal ?

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : Il y a eu trois petites remarques qui ont été corrigées, c'est tout, pas de souci.

Monsieur le Maire : D'autres remarques sur le procès-verbal ? Je considère, sauf s'il y a une demande de vote, que tout le monde est d'accord et approuve ce procès-verbal.

Le procès-verbal du 28 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

IV- Information au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Note annexée

Monsieur le Maire : Vous avez été informés des décisions que j'ai pu prendre dans le cadre des délégations que vous m'avez accordées au sein de ce Conseil Municipal. Avez-vous des questions sur l'une de ces décisions ? Je ne vois pas de questions. Je vous demande de me donner acte de ces informations.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI pour le point d'information sur la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Cela sera assez bref puisqu'hier soir nous avons eu un Conseil Communautaire qui a duré en tout et pour tout 45 minutes. Je veux simplement relever quelques points.

Nous avons d'abord vu les rapports annuels d'activité concernant l'eau potable, d'une part, et les services d'eau et assainissement avec Suez et Veolia, d'autre part. Nous avons eu aussi des attributions de marchés qui concernent la Ville des Ulis et en particulier tout ce qui concerne l'éclairage public des voiries transférées.

Et nous avons eu un point sur le budget : contrairement à ce que je vous avais dit lors du dernier Conseil Municipal, le vote du budget de la CPS n'aura pas lieu en janvier, mais en février, et le débat d'orientation budgétaire n'a pas eu lieu hier soir, il aura lieu en janvier. En revanche, puisque le budget n'était pas approuvé avant la fin de l'année 2024, nous avons voté une autorisation d'engagement par quart sur le budget investissement, ce qui permet d'attendre le vote du budget. Cela s'assimile un peu au projet de loi de finances spécial actuellement en discussion au niveau national. C'est tout ce que je voulais dire sur la CPS.

Je vais peut-être ajouter, mais je vous l'avais déjà un peu dit le mois dernier, qu'il y a actuellement des conférences budgétaires pour essayer d'affiner un peu le budget. Avec des recettes plus faibles que ce qui était attendu et des dépenses en croissance pour les raisons que l'on connaît, l'élaboration du budget 2025 va être un peu plus compliquée que pour les années 2023 et 2024. C'est tout ce que je dirai.

Monsieur le Maire : Tu m'étonnes. Merci, Monsieur CASSINARI. Il n'y a pas forcément grand-chose à ajouter sur le Conseil Communautaire qui était particulièrement court. C'est un des seuls qui a respecté, cela me permet de lui passer le bonjour, la « jurisprudence MARHUENDA », tout le monde s'en souviendra.

Avant de décliner l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, comme il est de tradition, je vais laisser la parole à la salle.

La séance est suspendue de 20h18 à 20h26

VI- Examen des questions inscrites

Monsieur le Maire : Le premier point va être une motion que Monsieur N'GAIDE va présenter. J'espère, cher Étienne, qu'elle aura le même succès que la dernière motion du Conseil Municipal. Je ne suis pas sûr que cela ait eu une grande influence, mais Paul WATSON a été libéré récemment et au dernier Conseil Municipal nous avons adopté un vœu demandant sa libération.

Cette fois-ci nous sommes sur un tout autre registre, mais si nous pouvions avoir le même succès, je ne vous cache pas que j'en serais évidemment assez heureux. Monsieur CHARRON qui est hors micro dit que Paul WATSON à sa libération n'a pas oublié de saluer Monsieur CHARRON, non la France et la mobilisation citoyenne des collectivités.

Motion et vœu

Question n° 1

Soutenir les droits des citoyens étrangers de notre Commune : un appel à l'action

Rapporteur : Soulé N'GAIDE

Monsieur le Maire : Nous sommes sur un autre registre, Monsieur N'GAIDE, nous vous passons la parole.

Monsieur Soulé N'GAIDE : Je doute que notre motion de ce soir ait le même succès que celui de Paul WATSON. Ce n'est pas possible parce que c'est Monsieur RETAILLEAU qui s'occupe de ce dossier.

« Le 30 mars 2021, dans le cadre d'une motion qui a été votée à l'unanimité, le Conseil Municipal des Ulis a fait constat des problématiques auxquelles les citoyens étrangers de notre commune sont confrontés, surtout dans une période marquée par des attaques constantes contre les droits des étrangers résidant en France.

Trois ans plus tard, ce constat s'est considérablement aggravé. En Essonne, plusieurs dizaines de milliers d'usagers étrangers attendent des réponses de la part de la Préfecture pour la plupart des démarches : premières demandes de titres de séjour de droit, premières demandes de titres de

séjour en admission exceptionnelle, renouvellement de tous les titres de séjour, de carte de résidents. Les demandeurs de regroupement familial et de naturalisation souffrent aussi de ces dysfonctionnements. Encore une fois, le Conseil municipal des Ulis condamne cette situation et demande à la préfecture de l'Essonne de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir le respect des droits des étrangers ainsi que leur dignité.

Madame Hajer MOHSNI : *La dématérialisation des services de l'État pose d'importantes difficultés en termes d'accès aux services préfectoraux. La fracture numérique est réelle car l'accès à Internet n'est pas totalement démocratisé. Certaines personnes étrangères se retrouvent ainsi dépourvues face aux services publics, devant pourtant servir à toutes et tous, sans distinction. Avec la décision préfectorale de suspendre l'accès physique sans rendez-vous en préfecture, les démarches de régularisation, digitalisées, se transforment souvent en un véritable parcours du combattant, marginalisant les personnes n'ayant pas accès aux supports numériques.*

De plus, la mise en place de la plateforme ANEF, obstacle incontournable entre l'utilisateur et la Préfecture, est totalement inaboutie et engendre des blocages informatiques qui rompent les droits de personnes étrangères en situation irrégulière (perte d'emploi, perte de prestations, perte de logement).

Par ailleurs, même lorsque les personnes étrangères parviennent à entamer leurs procédures, le temps de traitement des demandes demeure particulièrement long. Le manque de transparence et de clarté concernant les délais de réponse est criant, avec des dossiers pouvant demeurer jusqu'à plus de trois ans sans réponse de la part de la préfecture.

Il est crucial de rappeler que, pour les personnes étrangères de notre commune et celles résidant sur notre territoire, le droit de vivre une « vie familiale régulière et normale » est un vecteur d'intégration réussie dans notre société. Le titre de séjour qu'ils demandent et doivent obtenir nous permet de leur garantir de vivre de manière digne et autonome et le traitement qui leur est actuellement réservé relève clairement d'une rupture avec les principes et les valeurs républicaines.

À rebours des préjugés tenaces envers les personnes étrangères, ces dernières, dans leur écrasante majorité, travaillent et contribuent, de fait, au dynamisme de l'économie française. La réponse dans un délai raisonnable à leurs demandes diverses est donc essentielle.

Considérant cette situation, le Conseil Municipal des Ulis demande aux Préfets de prendre les dispositions nécessaires pour :

- Rétablir l'accès sans rendez-vous pour les étrangers résidant sur le territoire national ;*
- Mettre en place des mesures visant à réduire de façon drastique les délais de traitement des dossiers des personnes étrangères.*
- Modifier leurs sites internet afin d'améliorer l'information diffusée aux usagers sur les modalités de dépôt des demandes de titres, et de les mettre à jour régulièrement. »*

Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci pour cette lecture à deux voix qui m'a surpris. Je sou mets au débat cette motion et ce vœu. Je suppose que Monsieur BAYARD, vous voulez dire quelque chose.

Monsieur Loïc BAYARD : Merci Soulé, merci Hajer. Par rapport à cette motion en soutien des droits des citoyens étrangers de notre commune, et également de toutes les personnes confrontées à ces problématiques, c'est un grave problème, un problème humain. Quelles que soient l'opinion

et les convictions de chacun par rapport aux politiques migratoires en France, la moindre des choses est quand même de garantir le respect des gens et le respect de leur dignité. Aujourd'hui il y a une vraie défaillance de l'État. On parle effectivement dans cette motion de la dématérialisation des services qui offre effectivement une inégalité en quelque sorte pour les gens qui ne sont pas équipés ou qui n'ont pas les moyens pour faire sur les services en ligne. Il y a encore quelques années, lorsque ces services n'étaient pas dématérialisés, les difficultés étaient aussi importantes. Je me souviens à titre personnel, comme cela doit être également le cas de la plupart d'entre vous, avoir accompagné une personne tous les ans pour le renouvellement du titre de séjour à la sous-préfecture de Palaiseau. Je me souviens que pour avoir un rendez-vous à l'ouverture à 9h du matin, il fallait commencer à faire la queue vers 21h30-22h le soir en hiver. Vous passez la nuit sur le trottoir, sans abri, avec des femmes enceintes, ça m'a choqué. Autant je suis très attaché à mon pays, autant ces fois-là j'ai vraiment eu honte d'être Français, honte de cette administration qui, j'estime, ne fait pas correctement les choses. Bien sûr, comme je l'ai dit, on peut tous avoir ses propres opinions par rapport à la politique migratoire du pays, c'est une chose, mais je pense que cela doit bien fonctionner.

En même temps, vous dites dans la motion que les personnes travaillent majoritairement, effectivement c'est un fait, mais surtout toutes les personnes qui font une demande de renouvellement du titre ou même une obtention de leur premier titre de séjour payent des frais, des timbres fiscaux. Actuellement je crois que c'est 225 € pour une demande de dossier. Je trouve ça incroyable parce que l'État encaisse les timbres fiscaux et derrière il n'y a pas de service convenable qui permet de traiter de façon efficace et surtout dans des délais corrects. Comme on l'a dit, les personnes qui ont un dossier qui traîne sont des personnes qui potentiellement sont en situation régulière, légale, qui remplissent toutes les conditions et qui peuvent se retrouver en situation irrégulière suite à une défaillance de l'administration, c'est inacceptable. Je pense que c'est important de souligner et de mettre en avant cette injustice et le Groupe votera pour cette motion.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a Monsieur IDOUHAMD et Madame M'HENNI.

Monsieur Medhi IDOUHAMD : Merci Hajer et Soulé pour cette motion à laquelle j'adhère vraiment totalement. Le combat pour les droits humains et la dignité, car c'est là ce dont il s'agit, est une noble cause, et je suis fier du fait que notre Municipalité y soit très sensible. Nous constatons comme le dit la motion que depuis plusieurs années la situation n'a fait que s'aggraver pour nos concitoyens étrangers. Les droits dont nous parlons sont un fondement important de notre démocratie.

Je voudrais attirer votre attention sur deux choses. D'une part sur le fait que nos valeurs républicaines reposent sur la dignité humaine, l'égalité et la fraternité. Il n'est pas sans rappeler que le 26 août 1789, l'Assemblée nationale constituante de notre pays adoptait la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. D'autre part, sur le fait que notre pays a toujours été une terre d'accueil. La France est une nation riche de sa diversité culturelle, et j'insiste sur le terme « nation » qui peut être défini comme un ensemble de personnes ayant la volonté de vivre ensemble, c'était la définition de l'un de mes professeurs d'histoire quand j'étais en cinquième, cela m'a tellement touché que je m'en souviens. En ce sens, nous devons toujours, nous autres citoyens, militer encore et encore afin de rappeler à nos politiques tout là-haut, en l'occurrence le RN, la droite, la Macronie qu'ils ne font que bafouer les valeurs de notre belle République.

Continuons à lutter pour ces valeurs que sont la liberté, l'égalité et la fraternité, notre devise. Je terminerai par cette citation de Martin Luther King « Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots ». Merci.

Monsieur le Maire : Merci Medhi. Madame M'HENNI et ensuite Monsieur MOUHOUNOU.

Madame Délila M'HENNI : Merci Hajer, merci Soulé, merci Monsieur BAYARD pour votre regard sur le sujet. C'est une idée, je ne sais pas si cela pourrait être mis en place, mais peut-être faire un bilan particulièrement pour nos habitants aux Ulis qui ont des dossiers en attente pour lesquels ils n'ont pas de retour et éventuellement après se rapprocher des services de la Préfecture pour essayer de décanter un peu la situation. Je sais que les dossiers sont traités, mais un peu au compte-goutte, et le fait de présenter quelque chose de quantifié en disant que l'on a tant d'habitants sur la Ville des Ulis qui aujourd'hui sont en attente avec des délais de six mois à peut-être trois ans, c'est peut-être aussi un moyen de dire aux autres collectivités qu'il serait aussi important à un moment de ramener un bilan chiffré.

Monsieur le Maire : On va laisser les services de l'État le faire. Monsieur MOUHOUNOU et je vous repasse la parole après, Monsieur BAYARD.

Monsieur Jean-Gaston MOUHOUNOU : Bien sûr que je vote la motion des deux mains, mais je voulais vous apporter une information. Il y a un cabinet parisien qui s'est intéressé au fait que les titres de séjour délivrés ou renouvelés en Essonne prenaient beaucoup de retard. C'est dû au fait que l'Essonne dépend de Saint-Denis et il n'y a qu'une seule personne à Saint-Denis qui s'occupe du renouvellement et de la délivrance de nouveaux titres de séjour en Essonne.

Monsieur Loïc BAYARD : Je reprends la parole parce que j'ai apprécié ce qu'a dit Medhi, par contre j'ai « tilté » sur un passage, je pense que vous avez compris lequel. Ça fait rigoler, mais je pense que c'est sérieux, aujourd'hui nous parlons d'un sujet sérieux, la motion est sérieuse. Ce n'est pas une notion partisane, c'est une motion sérieuse qui concerne des Ulissiens qui souffrent, mais pas que des Ulissiens. Je pense que ce soir, on était capables de faire preuve d'unité notamment par rapport à un problème sérieux. Le fait de ramener ensuite, d'énoncer ensuite la droite et la Macronie, je ne vois pas trop le rapport parce que des difficultés en termes de traitement dans les préfectures et les sous-préfectures ont toujours existé. Quand j'ai été confronté à ces problèmes-là, c'était pendant la période 2012-2015, de mémoire c'était un gouvernement socialiste qui était au pouvoir. Cela ne me serait même pas venu à l'esprit de faire ce parallèle. Je pense que ce soir par rapport à une problématique gravissime, il faut faire preuve d'unité et je pense qu'un côté n'est pas mieux que l'autre, c'est mon point de vue.

Monsieur le Maire : D'abord, je trouve qu'il n'y a pas de problématique à rappeler qu'il y a une différence d'approche quand même en règle générale sur les questions d'accueil entre la gauche et la droite, vous le savez, on l'a toujours dit. On en parlait l'autre soir lors d'une soirée spécifique dédiée aux droits et la lutte internationale pour les droits des migrants, mais effectivement on pointait du doigt la circulaire Valls, Valls ayant été un maire puis un ministre puis un Premier ministre qui fut un temps, il paraît, de gauche. Pour autant, les circulaires et les projets de loi qui ont pu être portés à cette époque-là n'étaient pas bons et nous n'avons pas de mal à nous le dire. Après il y a une différence d'approche quand même, c'est vrai que dans les projets qui sont portés, on voit bien que le projet de loi immigration qui a été soutenu par l'ensemble de la droite et de l'extrême droite lors du précédent gouvernement n'a pas été voté par la gauche. Là-dessus, je pense que vous serez d'accord pour dire qu'il y a une différence d'approche. Bien entendu,

j'apprécie votre volonté d'unité sur ce sujet, je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur. D'abord, je pense qu'aux Ulis, nous avons un nombre de nationalités différentes assez conséquent qui explique peut-être aussi une sensibilité un peu plus forte parce que nos voisins, nos voisines, nos conjoints, nos proches peuvent être touchés par ce genre de difficultés et parfois avec des gens qui ne comprennent même pas que sur des renouvellements de titre de séjour de 10 ans, ils soient dans une telle galère aujourd'hui alors que ce sont des choses quasiment automatiques.

Nous avons bien noté techniquement qu'a priori en Essonne on traite les titres de 2020 en ce moment. En fait, ils prennent un an pour faire un mois, je ne sais pas si c'est ce qu'a expliqué Monsieur MOUHOUNOU, mais il expliquait très justement qu'avec les demandes de renouvellement actuelles, si on continue à ce rythme, ils auront un titre en 2032 ou 2033. En clair, nous avons un sujet politique qui est évident et vous l'avez dit, Medhi l'a dit, nous avons un sujet de mise de moyens sur la compétence d'accueil, cela concerne le renouvellement des titres, mais pas que, on peut parler aussi des conditions d'hébergement, d'intégration.

Il y a aussi le regard que nous pouvons avoir les uns et les autres vis-à-vis des publics nouvellement arrivés, nous avons plein de choses à faire sur ces questions et c'est une question fondamentalement politique. Et là nous avons une question qui va vous permettre aussi de vous retrouver dans cette volonté d'unité, un regard très pratique sur la situation actuelle en Essonne qui est absolument scandaleuse, et tous les points de vue, à part sans doute ceux de l'extrême droite, vont se rejoindre très facilement. Pour autant vous nous connaissez et c'est très naturellement que je souscris aux propos de Monsieur IDOUHAMD qui rappelle qu'au-delà de cette situation alarmante et très contextuelle, il y a derrière un sujet politique, l'accueil, la façon dont on traite les gens qui arrivent dans notre pays, en rappelant les valeurs que nous partageons dans une République française. Cela n'a pas toujours été le cas et ce n'est pas toujours le cas dans tous les pays du monde, mais en France, on a toujours essayé notamment à gauche, de défendre des politiques d'accueil qui respectent la dignité humaine et qui ne sont pas tournées seulement vers les enjeux économiques ou la capacité collective d'accueil d'un point de vue intellectuel. Nous sommes tout simplement pour que les gens qui arrivent ici, souvent d'ailleurs et la plupart du temps, encore en ce moment, qui fuient une situation difficile dans leur pays d'origine, ou qui rejoignent un proche comme c'est souvent le cas, ou tout simplement qui viennent faire des études ou travailler dans certains cas, nous sommes d'ailleurs bien contents d'avoir certains métiers en tension dans lesquels vous retrouvez beaucoup de personnes étrangères... Nous demandons simplement que les politiques publiques se mettent à la hauteur de l'enjeu et de ce point de vue, je pense que nous sommes tout à fait d'accord sur cette notion. Je pense que rien ne vous choquera, en tout cas permettez-nous de rappeler, je n'ai pas honte de le dire : je suis membre du parti socialiste à gauche et j'ai particulièrement lutté à l'époque contre les politiques qui étaient mises en place par le gouvernement Valls parce que je trouve que cela n'honorait ni la République, ni la famille politique qui est la mienne, encore moins la dignité humaine et la façon dont on accueille les gens. Je ne me suis pas frotté à l'exercice de l'État donc je ne vais pas apporter de jugement trop hâtif sur la façon de faire à l'époque, mais je pense qu'elle n'était pas guidée seulement par des valeurs républicaines.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de soumettre aux voix cette motion. Merci pour vos interventions et vos lectures. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie grandement.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires générales

Question n° 2

Signature d'une convention avec la Préfecture de l'Essonne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je garde la parole pour un deuxième point puisque l'on parlait de dématérialisation. Vous savez qu'à chaque fois que nous prenons des décisions, nous les transmettons au contrôle de légalité pour vérifier que nous ne prenons pas des règlements ou des délibérations hors du cadre réglementaire et illégales, ce qui est bien normal. L'ancienne municipalité avait déjà proposé de s'engager dans une démarche de dématérialisation pour transmettre certaines délibérations, il s'agissait notamment de documents budgétaires, le budget primitif, le budget supplémentaire, le compte administratif, ainsi que tous les actes en lien avec les marchés publics. Là, il s'agit juste de mettre à jour notre convention en signant une convention qui intègre non seulement ces titres, mais aussi les actes. Nous avons discuté et échangé avec les services de la préfecture qui nous ont parlé notamment des actes d'urbanisme. De ce point de vue, nous avons une nouvelle convention à passer avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Je ne suis pas sûr que cela fasse l'objet de grands débats, mais si vous avez des questions, je serai heureux d'y répondre.

Je n'en vois pas, je soumetts donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 3

Adhésion au groupement de commandes pour les assurances Cyber-Risques pour la période 2026-2029

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Nous sommes dans le domaine des cyber-risques, et cher Gilbert, je te passe la parole pour nous parler de l'adhésion à un groupement de commandes.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Bien, donc il s'agit d'une décision concernant l'adhésion à un groupement de commandes pour les assurances cyber-risques pour la période 2026-2029. Il s'agit de participer à un groupement de commandes, comme je le dis chaque fois, je suis toujours très favorable au principe de regroupement de commandes ou d'autres organismes pour réaliser la même tâche étant donné que cela nous permet, sur le point du travail, de participer à une

mutualisation de l'ensemble de la demande c'est-à-dire que nos services ne peuvent pas être spécialisés dans tous les domaines, y compris les cyber-risques. Le recours à un bureau d'études, on peut en parler, mais pour une ville pour un dossier, on ne peut pas se le permettre et d'autre part c'est un regroupement qui s'effectue sous l'égide du CIG, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, ce qui est aussi dans une logique d'administration et de puissance publique.

Cela ne donne pas lieu à rémunération, ce qui n'est pas pour déplaire évidemment, sauf 1 250 €, ce qui est loin bien sûr des honoraires d'un bureau d'études qui peuvent aller jusqu'à des sommes pharaoniques tels les groupes qui conseillent la Présidence de la République.

Donc il est proposé au Conseil Municipal de décider d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances cyber-risques pour la période 2026-2029, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PIANTONI. Oui, Medhi, excuse-moi. Je me doutais bien que sur les cyber-risques, il y aurait une tonne de remerciements en perspective.

Monsieur Medhi IDOUHAMD : On va dire ça. Donc la direction des systèmes d'information de notre Ville place la sécurité informatique au cœur de ses priorités. Face aux risques d'attaques informatiques aux effets dévastateurs, la cyber sécurité revêt une importance capitale. Une cyber-attaque peut avoir de lourdes conséquences tant sur le plan financier que sur la perte de données personnelles. Pour citer quelques exemples illustratifs, la mairie de Marseille a été attaquée en mars 2020 et cela leur a coûté 1 million d'euros. La municipalité de Brunoy, une ville presque voisine, s'est fait attaquer en 2021, mais le coût de cette attaque n'a pas été communiqué. Pour rappel, le Centre hospitalier sud francilien à Corbeil-Essonnes a été piraté, il s'agissait d'une demande de rançon suite à un cryptage des données et cela leur a coûté 7 millions d'euros en frais d'expertise et de remise en état, sans compter la diffusion des données volées, ce qui peut être encore plus grave que les problèmes financiers, du fait qu'ils n'ont pas, à juste titre, payé la rançon. Une cyber-attaque peut avoir également de lourdes conséquences sur l'image de la Ville et donc peut entraîner une perte de confiance de ses administrés.

Pour finir, je dirai que notre intérêt d'adhérer à ce groupement de commandes est la mutualisation des coûts d'assurance, je pense que Nathalie et Gilbert ne diront pas le contraire. Enfin, avoir une assurance cyber-risques nous permettra de bénéficier d'une assistance informatique, d'une expertise technique pour analyser les causes de la cyber-attaque et un dédommagement financier. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Medhi, pour ces précieux rappels.

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires financières

Question n° 4

Mise à jour des Autorisations de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) 2025

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, nous mettons à jour nos AP/CP, autorisations de programme crédits de paiement, je t'écoute.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Mise à jour des AP/CP. Notre budget est annuel, il s'inscrit néanmoins dans la durée, contrairement aux dates limites de consommation où le produit devient périmé la nuit du 31 décembre, un projet d'investissement, de construction ou de rénovation peut s'allonger sur plusieurs années voire sur plusieurs mandats, pour mémoire, les fameuses structures pyramidales qui ont été initiées en 1992, si ma mémoire a été bien rafraîchie.

Ces autorisations de programme sont revisitées chaque année et ajustées en tant que de besoin. Toutes ne donneront pas lieu à des financements sur 2025, pour n'en citer que quelques-unes :

- La télésurveillance ne nécessite pas de crédit en 2025, mais il reste des crédits pour les années à venir au niveau de 1,150 million d'euros. Il y a du financement bien sûr qui n'est pas communal, départemental, etc.
- La rénovation des groupes scolaires, 21 millions d'euros, là il s'agit bien sûr d'un travail très lourd et il faut commencer d'année en année, cela va s'étaler sur beaucoup d'années.
- Les cours végétalisées 2,420 millions d'euros.
- Le réseau de chauffage primaire, 6,5 millions d'euros.

Pour les crédits de paiement, ce qui va impacter l'année prochaine, nous avons donc :

- Courdimanche, c'est l'opération de rénovation urbaine, vous voyez qu'il n'y a pas encore de somme de mise parce que le dossier est simplement dans ses balbutiements je dirais. Il y a une volonté politique qui a déjà été exprimée, mais maintenant il faut faire des études, etc., avant de pouvoir mettre une somme qui correspondra à l'engagement de l'année prochaine. Il y a 100 000 €, mais je dirais que c'est une opération qui n'est pas pour tout de suite.
- Les groupes scolaires, par contre là, on commence. On attaque les groupes scolaires avec un crédit de paiement de 3 millions d'euros.
- Les cours végétalisées : 430 000 €.

Pour le chauffage urbain, nous n'allons pas encore commencer cette année, ce sera aussi pour l'année suivante. C'est une manière aussi de faire entrer dans notre mémoire collective des projets qui vont s'étaler sur plusieurs années, même s'ils ne commencent pas maintenant.

Je ne vais pas tout vous lire, mais le Conseil Municipal approuve la modification du montant des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations citées ci-dessous, le contrat départemental, la vidéosurveillance, la rénovation des toitures pyramidales, etc., et dit que les sommes allouées aux AP/CP en cours pourront faire l'objet d'une réévaluation en fonction de l'avancée des travaux et des études réalisées.

Monsieur le Maire : Délibération classique et traditionnelle qui vient en même temps que les Fêtes de Noël chaque année. Des questions, des observations ? Monsieur GERARD.

Monsieur Nicolas GERARD : Oui, bonsoir. Les remarques, nous les avons exprimées lors du débat d'orientation budgétaire donc il n'y a pas forcément besoin d'y revenir. Simplement pour des raisons qui semblent évidentes, nous nous abstenons sur ce vote.

Monsieur le Maire : En cohérence avec votre vote sur le ROB, pas de souci. Pas sur le ROB d'ailleurs, sur le budget. Sur le ROB, je crois que vous aviez acté qu'il y avait eu débat. OK. Pas d'autres questions, pas d'autres observations ? Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? 5, Meriam aussi ? Tu votes pour ?

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ par 31 voix pour et 3 abstentions (Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD)

Question n° 5

Budget Primitif 2025

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Et Gilbert, tu gardes la parole avec la délibération, l'une des plus fortes de l'année, le vote du budget, nous te cédon la parole.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Ce vote du budget s'inscrit dans la suite du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire présenté lors du précédent Conseil. Maintenant, nous finalisons c'est-à-dire que c'est l'engagement des dépenses et des recettes pour l'année 2025. Comme chaque année avant le 31 décembre, nous votons le budget de l'année suivante 2025 avant de l'exécuter. Un simple bon sens populaire me direz-vous. Tous les habitants des Ulis, ou presque, font la même chose en matière de gestion responsable de leurs propres deniers, ils regardent leurs possibilités financières, ils évaluent leurs recettes avant de dépenser. Est-ce évident en matière de recettes et de dépenses publiques ? Pour nous, oui. Au niveau du gouvernement, il en va autrement. Il constate officiellement qu'à la fin de l'année 2024 la situation financière de la France est catastrophique et que pour cette nouvelle année 2025, la seule et unique priorité budgétaire proposée par les gouvernements successifs en établissant les projets de loi de finances est de combler les dettes non maîtrisées de l'année passée. Trouver des recettes nouvelles et diminuer les dépenses tout en refusant de mettre à contribution les plus fortunés. À se demander s'il y avait un ministre des Finances et des Comptes publics en 2024 ou une simple chambre d'enregistrement de la volonté souveraine et plénipotentiaire du seul Président de la République. Au risque de répéter une nouvelle fois Madame de Pompadour « après nous le déluge », nos enfants seront là pour prendre en charge les pots cassés.

Le budget de 2025 prévoit les dépenses et les recettes de l'année 2025, mais comme nous venons de le voir précédemment avec les autorisations de programme, il doit préparer l'avenir et s'inscrire dans des réalisations pluriannuelles. Ainsi, une épargne suffisante est indispensable pour recourir le moins possible à l'emprunt. Il vaut mieux utiliser nos ressources au financement du service public que d'être contraints à rembourser les emprunts auprès des banques.

Aux Ulis, nous avons Clovis, nous avons un bon pilote dans l'avion. Pour preuve, les résultats financiers actualisés pour 2024 sont bons et conformes aux prévisions. Nous devons faire la même

chose pour 2025 avec l'incertitude toujours prégnante de l'incidence du budget de l'aide sur les collectivités locales car, à n'en pas douter, malgré les résistances manifestées par les élus, les mairies seront bien mises à contribution pour financer une gouvernance nationale qui plus particulièrement en 2024 a dépensé sans compter, comme si en suivant la règle royale ancestrale « selon notre bon plaisir » cela était compatible avec des finances publiques qui imposent équilibre et sincérité.

S'agissant des éclairages utiles au vote du budget, je ne reprendrai pas les orientations présentées lors du ROB, le rapport d'orientation budgétaire, et je me limiterai à sa finalisation. Je rappelle que le budget est un document prévisionnel où les dépenses se présentent comme un maximum autorisé qui en principe ne devraient pas faire l'objet de dépassements, et les recettes sont estimées selon une règle prudentielle. Il est précisé que les décisions modificatives pourront être prises le moment venu lorsque la loi de finances sera votée par le Parlement et que les décrets d'application seront pris par le gouvernement. Car comme chacun le sait, le diable peut se cacher dans les détails, au cas présent dans lesdits décrets et circulaires d'application. Nos parlementaires sont souvent généreux dans les principes annoncés et il appartient à Bercy d'en déduire intelligemment la portée tout en limitant les effets sur le terrain. On vient de le voir sur les lois sur l'immigration, si les administrations n'ont pas les moyens d'exécuter, ça tombe dans le panier et là c'est la même chose. Pour avoir connu le système de Bercy, les parlementaires sont généralement généreux et Bercy dit « attention, on ne peut pas dépenser tout ça », là c'était l'inverse.

Le budget est inscrit dans une prospective financière raisonnable. La prospective financière sur les années à venir qui n'intègre pas d'éléments remarquables et nouveaux, conduit naturellement à un effet ciseau du simple fait que les dépenses envisagées augmentent plus vite que les recettes prévisibles.

Pour prévenir cette descente aux enfers, ce budget est établi suivant quelques règles de conduite claires qui, si elles sont bien comprises par tous les acteurs, peuvent ne pas être contraignantes, mais presque naturellement admises.

- Diminuer les dépenses de fonctionnement autant que faire se peut, -5 % par exemple.
- Stabiliser le taux de l'impôt et plus particulièrement sur la taxe foncière des propriétés bâties. Je rappelle que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été augmenté au cours de ce mandat, ce qui est assez exceptionnel puisque beaucoup de mairies avaient vu l'opportunité de la suppression de la taxe d'habitation pour donner un grand coup sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui n'a pas été le cas aux Ulis.
- Garantir une accessibilité pour tous aux services publics par une tarification adaptée, mais pas figée.
- Maintenir un haut niveau d'investissement avec une part importante à l'amélioration du patrimoine communal : rénovation des bâtiments communaux, réfection des cours d'école.
- À long terme, prévoir la possibilité d'un financement communal raisonnable de la rénovation urbaine, par exemple le projet Courdimanche, limiter le recours à l'emprunt pour une gestion de trésorerie efficace. Nous ne l'avons plus parce qu'il n'y a pas de besoin en ce sens, mais nous avons avant une ligne de trésorerie au lieu de tirer de l'impôt.
- Cerise sur le gâteau, imaginer le pire avec la prise en compte de la gestion inconséquente des finances publiques de l'État et leur impact final sur les dépenses communales.

Quelques chiffres pour 2025. Les recettes et les dépenses s'élèvent à 49,281 millions d'euros soit + 0,36 % par rapport à 2024. Cela ne veut pas dire que rien ne bouge, au contraire tout bouge à l'intérieur et tout est obligé de bouger parce que si vous voulez réorienter des dépenses, il faut automatiquement en baisser d'autres. Pour augmenter certaines dépenses, il faut en baisser d'autres, si c'est le contraire, c'est plus difficile de ne pas augmenter en gros les dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général augmentent de 15 %, au niveau de 10,504 millions d'euros.

Les charges de personnel : 29,9 millions d'euros soit + 0,11 %.

Des recettes égales aux dépenses pour l'investissement : 12,718 millions d'euros.

Là aussi, en matière d'investissement, on pourrait avoir des demandes très fortes, mais avec un volume de 12 millions d'euros, c'est déjà bon pour d'une part combler les investissements courants, les remplacements d'ordinateurs, véhicules, etc., il y a aussi une part importante, comme vous l'avez vu tout à l'heure, au niveau rénovation de bâtiments, cours végétalisées, etc., c'est-à-dire faire une mutation en gros de notre parc immobilier en tenant compte bien sûr des économies d'énergie.

Les dépenses de personnel : 29,9 millions d'euros. Ce poste très important comparativement à d'autres communes de la même strate de population reflète l'importance du service public proposé à la population qui est assuré directement par les services municipaux. Par exemple, il suffirait d'externaliser certaines prestations pour diminuer les frais de personnel. Je vais donner un exemple, les crèches. Alors qu'aux Ulis nous avons fait l'inverse avec les crèches dites Croix-Rouge, qui étaient les crèches d'un système un peu privé, nous les avons intégrées dans les crèches municipales. D'un coup, vous augmentez vos frais de personnel. Si une mairie confie les crèches à un organisme ou telle association, « les petits loups » ou je ne sais pas quoi, vous voyez tout de suite que vous baissez vos frais de personnel, mais vous augmentez ailleurs.

Le personnel, domaine réservé au maire est néanmoins le poste le plus important de notre budget. Il doit concilier les besoins de service public avec une gestion humaine des agents communaux. Adapter les hommes aux fonctions et réciproquement, les fonctions aux hommes, c'était un peu le slogan de Paul Loidant. C'est un défi permanent. Nous sommes dans un monde où les techniques évoluent, où les techniques de travail ne peuvent rester figées avec l'informatique notamment. À titre d'exemple, il est fini le temps où des camionnettes apportaient des masses de documents à la perception ou à la préfecture. Les procédures dématérialisées sont devenues obligatoires même si c'est difficile et même si cela bouscule. Les hommes doivent profiter de l'évolution des techniques pour travailler mieux et surtout différemment.

La section d'investissement. L'investissement comporte à la fois les opérations courantes de remplacement et le gros matériel associé à des améliorations. Un ordinateur de 2010 ne sera pas remplacé à l'identique, de même qu'un véhicule automobile ou la fenêtre d'un bâtiment.

Les opérations lourdes et innovantes.

Fin des travaux de la piscine, 3,4 millions d'euros. Rénovation de bâtiments communaux, passage en led, etc., plantation d'arbres. L'investissement est financé par l'épargne, l'excédent des recettes courantes dites de fonctionnement par rapport aux dépenses ordinaires, l'emprunt vient équilibrer le tout. La capacité d'endettement de la commune étant limitée tout comme celle d'un particulier, il y a des seuils à ne pas dépasser. Il nous faut donc limiter annuellement nos investissements. Ensuite, si nous laissons libre cours à notre imagination, nous pourrions souhaiter par exemple 30

millions d'investissements pour 2025, de l'utopie à la réalité. Notre endettement est faible à la fois au regard de notre capacité de remboursement, mais également par rapport au nombre d'habitants. Au 31 décembre 2024, le montant de notre dette sera de 10,996 millions d'euros avec un taux moyen d'emprunt de 2,73 %.

Le remboursement annuel est de 1 490 000 € majoré des intérêts 326 000 €, 1 818 352 € soit l'équivalent de notre épargne nette. Nous économisons par exemple pratiquement 2 millions d'euros dans l'année et nous avons à peu près 2 millions d'euros d'emprunt, donc c'est doubler la dette ou supprimer notre autofinancement, d'où la prudence à contracter de nouveaux emprunts.

Notre endettement par habitant est l'un des plus faibles comparé à notre secteur géographique. Nos besoins d'investissements lourds et générateurs d'une augmentation de volume de nos emprunts étant prévus il nous appartient toutes choses égales de réduire nos dépenses de fonctionnement à l'avenir pour financer l'augmentation de leur amortissement et les intérêts.

En résumé, un budget 2025 réaliste inscrit dans la durée qui allie continuité des services publics dans le sens d'une plus grande solidarité et d'un développement d'un vivre ensemble local et pourquoi pas universel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2025 de la Ville, par chapitres pour le fonctionnement, et par opérations et chapitres pour l'investissement, tel que présenté dans la maquette budgétaire jointe en annexe, et que chacun a eu le loisir de consulter :

- section de fonctionnement : 49 281 507 euros

- section d'investissement : 12 718 349 euros

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PIANTONI. Des questions ? On va dire que vous avez déjà dit tout ce qu'il fallait dire au ROB. OK, vous voulez battre le record de la CPS en fait.

Il n'y a pas de question ni d'observation, je ne vais pas forcément en rajouter. Je voulais simplement dire que ce que Gilbert a décliné se fait d'abord dans un contexte où on suppose. On n'a pas pu profiter de l'allocution et des derniers retours du Premier Ministre sur la constitution de son gouvernement et de sa stratégie vis-à-vis du Parlement donc nous n'avons pas forcément de perspective. En revanche, il n'est pas impossible que nous revenions, il est même assez probable que nous revenions en 2025 avec des éléments nouveaux qui seront ceux du projet de loi de finances ou des décrets d'application qui nous donneront peut-être à revoir un certain nombre de choses. À chaque fois, je le redis, c'est pour les services, nous-mêmes et tout le monde, des efforts déjà extrêmement douloureux et qui commencent à toucher l'impossible et l'improbable. Nous avons à cœur de faire vivre des services publics, dans notre ville en particulier, et nous ne pourrions le faire si les robinets se ferment de partout, mais nous en avons déjà parlé, tout en maintenant notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. De toute façon, quand bien même, cela n'aurait pas un effet suffisant pour combler les mauvais chiffres qui ont été communiqués jusqu'à présent dans les différents projets qui ont pu exister.

C'est l'occasion pour moi de saluer la présence de Monsieur Anis DHAOU qui est notre Responsable Service des finances qui fait son premier Conseil Municipal avec nous, non pas parce qu'il est nouvellement arrivé puisque cela fait un petit moment maintenant qu'il est dans la collectivité, mais parce qu'il assure pour le service des finances le suivi de ce Conseil Municipal ce soir, Monsieur PARDIN étant absent. Monsieur DHAOU, je vous avais promis que vous chanteriez à un moment, je plaisante. Merci en tout cas pour la qualité des services que vous avez fournis dans la construction de ce budget.

Je soumets aux voix. Des votes contre, des abstentions ? Adoptée, je vous remercie.

Gilbert, à toi de veiller à la bonne exécution de ce budget, mais tu sais que tu peux compter sur moi. Si je ne suis pas pilote d'avion, j'essaierai d'être bon sur ces questions.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ par 29 voix pour et 5 abstentions (Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD)

Ressources humaines

Question n° 6

Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la Police Municipale

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je vais reprendre la parole sur une délibération plus légère.

Madame Mériam HADDAD : Tu as bien noté les deux abstentions ?

Monsieur le Maire : Bien entendu, tu parles pour deux.

Madame Mériam HADDAD : Peut-on faire des modifications avant que je signe et que je réussisse à tourner la feuille pour trouver mon nom ? Je vous explique parce que depuis tout à l'heure j'ai deux camarades sur le côté qui me disent qu'il faut tourner pour signer. J'ai dit que je ne signalais pas avant le vote. Est-ce que je peux me permettre de mettre « deux » dans les abstentions au lieu de « zéro » ?

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr. Il y a cinq abstentions, toi deux et trois pour eux. Pour que chacun sache, nous faisons signer à l'ensemble des conseillers municipaux présents le vote du budget. Cela fait gagner du temps au service, c'est pour cela que le parapheur tourne en ce moment et que Madame HADDAD attendait raisonnablement de savoir quelle serait sa position sur le vote avant de le signer. Merci beaucoup.

Je reprends la parole sur la nouvelle délibération. Nous devons instaurer une indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la Police Municipale. Je vais essayer d'expliquer ce qu'il en est. En fait, nous répondons à une obligation légale, un décret paru en juin 2024 qui consacre un nouveau régime indemnitaire autour d'une unique indemnité avec des taux de plafond réévalués en faveur des agents de la Police Municipale et des gardes champêtres. Si nous n'avons plus de gardes champêtres, nous avons en revanche des policiers municipaux.

Jusqu'alors, tous ces agents étaient exclus du principe du RIFSEEP, le régime indemnitaire, et disposaient d'un régime indemnitaire spécifique qui était constitué de deux primes : l'indemnité fixe liée aux fonctions, l'Indemnité Spéciale Mensuelle des Fonctions, ISMF, et une indemnité variable liée à l'engagement et à la manière de servir avec l'Indemnité d'Administration et de Technicité, l'IAT, que chacun connaît bien évidemment.

Avec ce nouveau décret d'application en date du 26 juin 2024, le régime indemnitaire composé d'une unique indemnité permet de renforcer la rémunération de ces agents pour rendre plus attractifs ces métiers. C'était un peu l'objectif d'ailleurs, permettre le recrutement de policiers municipaux et on sait que parmi les motifs d'inquiétude il y a le partage de la compétence régaliennne du maintien de l'ordre, ce qui est l'apanage exclusif normalement de l'État. On sent que de plus en plus les fonctions de Police Municipale qui sont toujours et doivent être des missions de

soutien aux forces de l'ordre en dehors des missions de police que nous transmettons au quotidien, nous voyons bien que l'on commence à permettre que ces métiers soient de plus en plus attractifs, ce qui n'est pas le cas des métiers de la Police Nationale, ce que je regrette amèrement. Il n'y a pas beaucoup de publicité pour recruter des policiers, pourtant c'est un métier en grande souffrance, notamment chez les officiers, nous en avons encore parlé tout à l'heure avec les représentants de la Police Nationale. Le nouveau régime va renforcer l'attractivité, donc l'indemnité va se composer de la façon suivante : une part fixe liée aux fonctions et une part variable qui tiendra compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. C'est tout simplement une façon pour nous de nous mettre en conformité avec la loi. Nous devons le faire avant le 1^{er} janvier 2025 pour garantir une continuité du régime indemnitaire de ces agents, c'est juste pour se mettre d'équerre pour qu'ils puissent continuer à avoir le niveau de rémunération qu'ils ont aujourd'hui.

Des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas forcément, du coup je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup pour eux.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 7

Avenant aux conventions d'objectifs et de financement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Après ces délibérations passionnantes, mais néanmoins très utiles, chère Hajer, je te passe la parole, nous parlons Petite Enfance.

Madame Hajer MOHSNI : Merci. Donc, on va faire un avenant à la convention d'objectifs et de financement des crèches qui a pour objectif d'intégrer des modalités techniques de calcul de la subvention sur la prestation de service unique, la PSU, et des bonus associés, mais aussi d'intégrer les nouvelles mesures. C'est vraiment une parenthèse parce que l'on peut être fier du financement de la journée pédagogique de la Petite Enfance que nous réalisons chaque année avec des personnes ressources incroyables. Cette année, nous avons eu la chance de recevoir Madame JUNIER, conférencière, qui est intervenue pendant cette journée. Sur cette journée, nous avons inclus aussi avec la petite enfance les accueils de loisirs maternels pour avoir cette passerelle.

Dans cet avenant avec la CAF, nous demandons aussi à ajouter le financement d'un bonus attractivité, le financement d'un bonus trajectoire de développement et le financement des heures de préparation à l'accueil de chaque enfant. Comme vous le savez, la CAF est notre principal partenaire et financeur pour l'accueil du jeune enfant. Je vous remercie donc ce soir de bien vouloir approuver les termes de l'avenant et de permettre au Maire de signer cet avenant et tous les documents afférents aux conventions d'objectifs et de financement.

Monsieur le Maire : Limpide. Des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas, je soumetts donc aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, et je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Jeunesse

Question n° 8

Dispositif JOBS VACANCES 2025

Rapporteur : Délila M'HENNI

Monsieur le Maire : Madame M'HENNI, une délibération que nous faisons chaque année.

Madame Délila M'HENNI : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement comme chaque année, la ville des Ulis propose le dispositif jobs vacances destinés aux Ulissiennes et Ulisiens âgés de 16 à 17 ans. Cette année, il est demandé le renouvellement de ce dispositif. Pour accéder à ce dispositif, les jeunes devront avoir entre 16 et 17 ans, résider sur la Ville des Ulis depuis au minimum trois mois. Pour rappel, le dispositif permet de bénéficier d'une première expérience professionnelle et de découvrir le fonctionnement des services publics. Il permet aux jeunes de bénéficier d'une véritable mise en situation de recherche d'emploi, de bénéficier d'ateliers TRE, ce que l'on appelle en fait les techniques de recherche d'emploi, la rédaction des outils comme le CV, la lettre de motivation, la mise en situation et la constitution d'un dossier administratif.

Cela permet également aux jeunes de leur faire découvrir le monde du travail, de travailler sur le savoir-être, l'image, la ponctualité, la motivation, le respect des horaires et également les consignes de sécurité, la neutralité et la laïcité au sein des services publics.

Il permet également d'encourager ces jeunes à développer des compétences humaines.

Il leur permet également de développer leur autonomie, de les responsabiliser et de les informer sur leurs droits et obligations en termes de contrat de travail.

Les modalités de recrutement pour ce dispositif : le recrutement aura lieu du 15 février au 9 mai 2025, après recueil des besoins auprès des services municipaux et de la constitution d'un dossier de candidature par les jeunes Ulisiens et Ulissiennes intéressés. Chaque direction ou service concerné aura établi une fiche de poste correspondant à la durée de l'emploi proposé (1 semaine), puis l'Info Jeunes organisera le recrutement des jeunes sous la forme d'un entretien d'embauche scoré, c'est le système de points, pour rappel.

Sur site, chaque jeune sera accueilli, suivi et encadré par un tuteur au sein du service.

Considérant que les actions favorisant la participation, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes participent aux objectifs de la politique jeunesse de la Municipalité, considérant que les intéressés percevront une rémunération horaire égale au SMIC, majorée de 10 % pour paiement des congés payés, en conséquence ce soir, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le renouvellement du dispositif jobs vacances pour l'année 2025 et d'en faire bénéficier 50 jeunes, avec cette notion de parité, 25 jeunes filles et 25 jeunes hommes, et donc de créer 50 postes saisonniers.

Monsieur le Maire : Merveilleux. En plus, cela fait toujours plaisir de les voir dans les services municipaux. Délibération habituelle, un dispositif que nous apprécions énormément aux Ulis, je ne sais pas s'il y a des demandes d'intervention. Monsieur GERARD.

Monsieur Nicolas GERARD : Juste une question que je me rappelle avoir posé l'année dernière aussi et je ne me souviens pas si on m'a donné la réponse. Le SMIC pour les mineurs est un peu inférieur au SMIC pour les personnes majeures. Est-ce que l'on fait l'effort de payer les jeunes au SMIC majeur ou est-ce que c'est le SMIC minoré classique ?

Monsieur le Maire : Oui, je me souviens très bien de cette question. J'avoue que j'ai eu la réponse, mais je suis désolé Monsieur GERARD... Il y a un SMIC différent selon que l'on est mineur ou majeur, quel est nôtre ? Je veux bien que ce soit noté au compte rendu pour que tout le monde veuille bien que Monsieur GERARD ait cette réponse et qu'elle puisse être communiquée en Conseil Municipal la prochaine fois. Vous me l'avez dit l'année dernière, j'avais vérifié et j'avais la réponse. Excusez ma mémoire, je n'arrive pas à retrouver. En général on est plutôt sur le cadre légal.

Monsieur Nicolas GERARD : Mon avis à moi, c'est qu'on devrait les payer comme des salariés majeurs, n'y voyez pas une opportunité de réduire... ce n'est pas du tout mon souhait. J'ai le souvenir d'avoir travaillé une fois entre 16 et 18 ans et j'avais trouvé extrêmement injuste d'avoir une minoration de 15 %, c'est pour ça.

Monsieur le Maire : C'est understandable. Vous défendez les salariés et ça me plaît, même si on n'encourage pas forcément le travail des mineurs. Ceci dit, à partir du moment où ils travaillent et que c'est dans un cadre de découverte des services publics, c'est normal qu'ils puissent avoir le plus haut niveau de rémunération possible. Pas d'autres questions ? Madame M'HENNI.

Madame Délila M'HENNI : Je laisserai les services confirmer, mais il semblerait que le SMIC pour un jeune mineur soit fonction de la périodicité de la durée du contrat. Si son contrat excède six mois, il est payé au SMIC ordinaire, classique et si c'est moins de six mois, c'est le SMIC mineur.

Monsieur le Maire : Cela veut dire que dans ce cas de figure, ils seraient dans le SMIC mineur, il faut que l'on vérifie cela.

Madame Délila M'HENNI : Exactement. C'est à vérifier par les services.

Monsieur le Maire : Je ferai vérifier et cette fois-ci, vraiment je veux que la communication soit faite derrière. Désolé. Pourtant d'habitude, c'est le genre de truc sur lequel j'arrive à revenir. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 9

Dispositif bourse BONUS PROJET JEUNES 2025

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : On reste dans la séquence des bonus. Dans l'ordre, nous sommes sur le Projet Jeunes d'abord. Guénaël, je te passe la parole.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Oui, c'est les bonus Projet Jeunes.

Dans le cadre de sa politique en direction des jeunes, la Ville des Ulis souhaite poursuivre et développer la mise en place d'un dispositif d'aide aux projets, sous la forme de bonus qui encourage l'accès à l'autonomie des jeunes Ulissiennes et Ulissiens par un accompagnement méthodologique et financier de leurs projets, dans tout domaine relevant du champ du "bien

grandir" et contribuant à la construction des adultes de demain comme les formations/stages, les voyages en France comme à l'étranger, la mobilité, le logement et la santé.

En 2024, ce dispositif a permis à 27 jeunes, âgés de 15 à 24 ans, de bénéficier d'une aide financière pour des formations BAFA, permis de conduire, frais de scolarité, stages à l'étranger, ordinateurs, voyage humanitaire.

En 2025, la Ville des Ulis souhaite poursuivre la mise en place de ce dispositif en direction des 15-25 ans justifiant d'une habitation principale aux Ulis depuis trois mois au moins.

L'enveloppe totale de l'aide appelée Bonus Projet Jeunes proposée est de 13 800 €. Je vous propose donc de renouveler ce dispositif qui nous est cher pour 2025.

Monsieur le Maire : Merci Guénaël. On me fait signe dans l'oreillette qu'a priori ce serait le SMIC normal puisqu'ils seraient payés comme des vacataires, ce serait donc très bien. Merci pour l'oreillette.

Pour le bonus Projet jeunes, des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sais que Monsieur LEVRAY me tient souvent informé d'ailleurs des différents projets qui sont portés de-ci de-là par les jeunes.

Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 10

Versement d'une aide financière BONUS POST BAC 2025

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Et puis un grand classique pour féliciter ceux qui ont obtenu un diplôme du secondaire.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Tout à fait. Comme chaque année, la Commune octroie une aide financière, dite "Bonus Post Bac", aux jeunes Ulissiennes et Ulissiens bacheliers s'inscrivant pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation. Souhaitant donner à tous les jeunes justifiant d'une habitation principale aux Ulis les mêmes chances de promotion sociale, et compte tenu des difficultés économiques actuelles, il est proposé de renouveler ce soutien financier à hauteur de 100 €.

En 2024, 102 jeunes bacheliers ont bénéficié de ce dispositif pour un coût total de 10 200 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement d'une aide financière BONUS POST BAC de 100 €, à chaque jeune Ulissienne/Ulissien bachelier pour l'an prochain.

Monsieur le Maire : Merci Guénaël. Simple et efficace. Des questions ou des observations ? Dispositions que l'on adore et que l'on maintient. Des votes contre ? Des abstentions ? Évidemment il n'y en a pas. Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Transports

Question n° 11

Schéma Directeur de Circulations Cyclables communal

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Monsieur le Maire : Sarah, lourde tâche de remplacer Monsieur BOURADA que l'on salue et qui est souffrant. Avec Madame CHARPENTIER, vous allez peut-être nous faire un petit retour sur le schéma directeur des circulations cyclables communal.

Je laisse la parole à Madame JAUBERT. Nous sommes sur le schéma communal et pas intercommunal car celui-là va s'imbriquer dans un schéma intercommunal. On t'écoute.

Madame Sarah JAUBERT : Oui, merci. Bonsoir à tous. Il s'agit effectivement de voter pour ce schéma directeur de circulations cyclables, qui est un schéma d'intention. Pour rappeler un peu l'historique, nous nous sommes rattachés au groupement de la CPS pour les études sur ce schéma directeur et nous avons travaillé avec un bureau d'études qui a étudié des cheminements dans la Ville et présenté des préconisations ou des axes de circulation. Cela a été long notamment parce que nous avons une ville avec des spécificités c'est-à-dire qu'historiquement nous avons une circulation sur dalle, donc nous avons des possibilités de circulation à travers des résidences, ce qui n'est pas le cas de la plupart des communes alentour. Nos spécificités architecturales font que l'on peut bénéficier de cheminements différents d'autres villes, d'une part avec ces histoires de dalle, et par ailleurs, nous avons assez peu de grands axes routiers dans la ville. Nous sortons de la ville par assez peu de routes et il n'aura échappé à personne que nous n'avons pas de gare RER au sein de la Ville des Ulis. Il y a l'envie, à la fois par ce schéma cyclable, de relier facilement les gares tout en évitant de gêner notre transport en commun principal qui est le bus, c'est-à-dire ne pas entraver la circulation du bus avec le vélo. Il faut réussir à trouver des cohabitations entre les voitures, les bus, les piétons et les vélos.

Comme je le disais, c'est une proposition d'intention et c'est un document adaptable qui va par la suite faire l'objet d'études c'est-à-dire que ce schéma va être étudié sur tous ses tronçons d'un point de vue technique pour que l'on ait les cheminements précis et toutes les adaptations nécessaires à sa mise en place. On travaillera de façon collaborative par la suite sur ces différents tracés.

Ce schéma d'intention est divisé en trois parties, il y a quand même les liaisons d'intérêt intercommunal dans ce schéma qui relient les autres villes avec les grands pôles d'activité et des liaisons qui ont un intérêt plus communal, relier les écoles, les différents commerces, les complexes sportifs, et les liaisons vraiment locales à travers les parcs, pour relier les différentes résidences. Il comprend aussi les anticipations sur le stationnement vélo avec des préconisations de différents types adaptées aux différentes structures, notamment des choses plus dimensionnées avec tout ce qui est gare routière ou RER, que nous n'avons pas.

Il s'agit effectivement d'adopter ce Schéma Directeur de Circulations Cyclables communal 2025-2029 et d'autoriser le Maire ou son représentant à réaliser les aménagements prévus dans ce schéma pluriannuel et à signer les documents et demandes de subventions les plus hautes possible y afférents.

Monsieur le Maire : De mémoire, hier soir, Lodovico, à l'Agglo nous avons adhéré à un groupement de commandes pour le stationnement vélo sur la voie publique.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Et plus généralement les mobiliers et matériels qui pourraient être utiles dans ce cadre. A priori, notre commune s'est portée, sous réserve de l'inventaire des besoins, volontaire pour adhérer à ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire : Et ce qu'on sait sur le vélo, c'est que le premier facteur qui permet l'utilisation c'est le stationnement. Servane, je te passe la parole peut-être. Excuse-moi parce que j'ai rebondi là-dessus. Nos résidences sont souvent malheureusement dépourvues de locaux vélos parce qu'elles ont été construites à une certaine période, mais nous faisons un travail avec pas mal de bailleurs notamment pour permettre d'intégrer la question du stationnement dans le cadre des projets de rénovation. Et je sais aussi que les élus ont plein d'idées de secteurs dans lesquels on pourrait intégrer de nouveaux dispositifs. Nous allons d'abord laisser Madame CHARPENTIER en dire un mot, si elle le souhaite.

Madame Servane CHARPENTIER : Je pourrais ajouter peut-être que ce travail sur le schéma cyclable avait été entamé il y a déjà trois ans et demi lors des groupes de travail liés à la transition écologique. Les idées sont venues avant toute chose des habitants et des personnes qui se déplacent à vélo, je pense que c'est important. Ce projet a été présenté en réunion publique il y a quelque temps avec un nombre d'usagers du vélo qui ont semblé assez satisfaits. Nous espérons que tout cela sera une franche réussite.

Monsieur le Maire : À n'en pas douter. Moi-même usager régulier du vélo comme tu le sais. Si, je suis venu à vélo, mon cher Koko. Koko me charrie. Vas-y.

Monsieur Etienne CHARRON : Il y a aussi un dispositif financé par la FUB, fédération des usagers du vélo, et il y a un projet Alvéole Plus pour les appels à projets pour les équipements dans les résidences, les locaux à vélo et autres. L'appel à projet marche aussi en 2025 et je sais que la CPS s'est portée candidate.

Monsieur le Maire : Cela me fait penser à une chose dans la série des informations, vous vous souvenez qu'il y a quelques années une entreprise avait souhaité développer un service de vélo en location avec des bornes qui s'appelaient Zoov. Elles avaient été placées notamment aux Ulis, certaines bornes en centre-ville avaient été un peu vandalisées juste avant le début de notre mandat et l'entreprise avait un peu essayé de revoir à quels endroits c'était nécessaire de les placer. Le modèle économique était fragile, convenons-en, le prix notamment de la location pour descendre à la gare de Bure était plus cher qu'un ticket de bus donc ce n'était pas forcément l'idéal. De toute façon le modèle économique était visiblement trop fragile donc je sais que l'entreprise sur l'ensemble du territoire de la CPS lâche l'affaire. Nous avons appris il y a quelques jours par courrier qu'ils ne souhaitent plus déployer leur parc sur le territoire intercommunal.

Je précise quand même pour celles et ceux qui souhaitent avoir un vélo que nous avons la chance d'avoir SoliCycle sur le territoire ulissien qui fournit des prestations de qualité pour acquérir un vélo et vous pouvez par le biais de la région demander une mise à disposition gratuite pendant six mois, je crois, d'un vélo. Il y a une liste d'attente, mais vous pouvez l'avoir, c'est un vélo électrique. Ce n'est pas gratuit, c'est une petite location qui n'est pas excessive. Ce n'est pas une acquisition, c'est une location, pardon et cela vous permet de savoir si ça peut valoir le coup. Effectivement aux Ulis nous avons de la chance, c'est tout plat. Par contre quand il faut descendre au RER ou aller à

la CPS, c'est une autre affaire, n'est-ce pas cher Koko ? Ça t'apprendra. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Développement Durable

Question n° 12

Convention de partenariat tripartite avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, l'Ecole et la Fondation CentraleSupélec pour un projet d'étude interdisciplinaire d'élèves en formation du diplôme universitaire "Agir pour le Climat"

Rapporteur : Emmanuelle BOURNEUF

Monsieur le Maire : Chère Madame BOURNEUF, très joli collier. La parole est à vous, vous allez nous parler d'une convention tripartite. Vous avez toute mon attention.

Madame Emmanuelle BOURNEUF : Tout à fait, merci, bonsoir à tous. Je n'avais pas de pull moche donc j'ai pris un collier moche de circonstance.

Cette délibération concerne la signature d'une convention entre la Ville des Ulis, l'Agglomération Paris Saclay et l'École Centrale Supélec et sa fondation. Ce partenariat se situe dans le cadre d'un diplôme universitaire AICAN, Agir pour le Climat, dont nous avons déjà parlé l'an dernier. Ce diplôme universitaire permet à des élèves en école d'ingénieur ou en Master universitaire de travailler ensemble et de se regrouper autour de projets monitorés par des enseignants chercheurs qui visent à accélérer la transition écologique.

L'année dernière, nous avons déjà signé une convention et accompagné quatre étudiants notamment de l'École Centrale et d'AgroParisTech sur un projet de ferme urbaine agroécologique. Cette année, la Ville des Ulis a repropo sé un projet d'étude intitulé « accompagner l'action des entreprises pour la biodiversité ». Ce projet va concerner les entreprises localisées à Courtabœuf sur la partie ulissienne, le centre commercial Ulis 2, les commerces de proximité de la Ville et aussi le marché forain, vaste programme. L'objectif est de servir de territoire d'expérimentation et nous collaborons aussi dans ce cadre, c'est pour cela que c'est une convention tripartite, avec l'agglomération pour étendre ensuite les résultats de cette expérimentation et les préconisations qui seront effectuées au territoire intercommunal dans le cadre notamment du renouvellement du PCAET. Les étudiants seront en contact avec des enseignants dans le cadre du tutorat et aussi des agents de la municipalité, notamment de la Direction du Rayonnement du Territoire et de l'Innovation que je salue, et également des personnes de la CPS.

Bref, tout cela pour dire que je vous prie de bien vouloir approuver cette convention et autoriser le Maire à la signer.

Monsieur le Maire : Moi cela me va. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce projet ? Nous sommes très contents de voir ça. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci, Madame BOURNEUF.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Services techniques

Question n° 13

Convention de partenariat pour une réduction des déchets - Parc Urbain

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Monsieur MENSAH, au nom de Monsieur OULALIT vous allez nous expliquer.

Monsieur Koko MENSAH : Je ne sais pas si je peux remplacer Monsieur OULALIT.

Monsieur le Maire : Personne ne le peut.

Monsieur Koko MENSAH : Je vous en prie, Monsieur le Maire. Bonsoir chacune et chacun. La délibération d'aujourd'hui porte sur la convention de partenariat pour une réduction des déchets dans le parc urbain.

Dans le cadre de son engagement pour la transition écologique, la Ville de Les Ulis continue de mettre en œuvre une politique ambitieuse visant à préserver l'environnement et à améliorer la qualité de vie de ses habitants. La réduction des déchets et l'amélioration de la propreté des espaces publics constituent des priorités stratégiques, portées par les efforts des services municipaux et des échanges réguliers avec les acteurs locaux.

Face aux défis posés par la gestion des déchets liés à la restauration rapide, notamment dans les espaces très fréquentés comme le parc Urbain, la municipalité s'inspire de la charte nationale de lutte contre l'abandon des emballages signée en 2008 par l'Association des Maires de France.

Le parc urbain des Ulis, situé à proximité du Centre commercial Ulis 2, est un lieu de détente et de rencontres prisé par les habitants. Cependant, il subit régulièrement une accumulation de déchets, particulièrement lors des périodes de forte affluence. Cette situation nécessite une réponse collective et coordonnée pour garantir un environnement propre et agréable pour tous.

La Ville des Ulis s'engage à assurer la coordination des efforts, et à renforcer les campagnes de sensibilisation. L'Union des syndicats du CCR ULIS 2 s'engage à réaliser des ramassages supplémentaires en haute et basse saisons pour compléter les dispositifs municipaux. Il s'engage également à mettre en place une campagne de communication au sein de son établissement et à s'impliquer dans des actions citoyennes telles que des opérations de ramassage.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération.

Considérant qu'il convient de renforcer la démarche de transition écologique engagée par la Ville des Ulis ; considérant qu'il est nécessaire de lutter contre les incivilités, et en particulier contre l'abandon d'emballages de restauration rapide dans les espaces publics de la Commune ; considérant la volonté de développer un partenariat entre la Ville des Ulis, l'Union des syndicats du Centre commercial Ulis 2, et les franchisés de restauration rapide présents dans l'établissement ; considérant l'intérêt de signer une convention de partenariat pour formaliser les engagements des parties et mettre en place des actions concrètes de réduction et de collecte des emballages

abandonnés, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Union des syndicats du Centre commercial Ulis 2.

Monsieur le Maire : Pour faire très clair, vous le savez, on en a souvent parlé, les efforts que nous déployons chaque année pour essayer de réduire la problématique de la propriété, sont assez conséquents. Je suis assez heureux de vous dire qu'il y a une capacité d'innovation dans les services publics qui est grande. Nous avons depuis un an maintenant des groupes de travail qui établissent et déterminent différentes techniques que l'on peut mettre en place, on essaie des choses, on teste des choses pour essayer de réduire le nombre de déchets que l'on trouve par terre.

Parfois c'est très désespérant, je pense que toute personne qui un jour ou l'autre a pu se pencher sur la question sait que c'est très difficile d'autant que nous avons une population qui il y a encore 20 ans utilisait un vide-ordures pour les ordures ménagères. En 20 ans avec la disparition des vide-ordures, les règles de tri qui ont changé, on a toute une culture collective de traitement des ordures ménagères à changer. Et aussi, il faut le dire, il y a malheureusement une méthode de collecte des ordures ménagères qui ne colle pas forcément avec la réalité, notamment quand on voit les heures de sortie des différents bacs et containers qui sont sortis la veille alors qu'ils doivent être sortis seulement le matin et rentrés immédiatement après le passage des camions collecteurs, on s'inquiète. Là, c'est un cas de figure assez précis, il y a encore cinq ou six ans pour le parc urbain il était estimé que pour un îlotier c'était une demi-journée de travail par semaine de nettoyage. On avait un effectif qui était déployé en conséquence, mais en réalité, dans les faits, c'est un îlotier par jour pour nettoyer le parc urbain. D'abord, après la Covid, beaucoup de gens se sont réappropriés les espaces verts et nous en sommes très heureux, mais avec le déploiement de zones de convivialité et notamment les heures de pique-nique ou autre, on voit qu'il y a avec l'augmentation du nombre de personnes présentes, une augmentation de comportements parfois inciviques. Il y a parfois tout simplement des gens qui croient bien faire en posant à proximité d'une corbeille urbaine un gros sachet de nourriture, mais qui ne se rendent pas compte qu'avec le vent, comme c'était le cas hier soir par exemple, avec les oiseaux et les autres espèces qui vivent à côté de nous dont certaines nous posent de vrais sujets, on retrouve des ordures un peu partout. Du coup, nous avons demandé notamment en période estivale et printanière au centre commercial et aux enseignes de restauration rapide, de participer à l'effort de guerre, ils y ont répondu favorablement et c'est l'objectif de cette convention qui va de pair avec une meilleure coordination sur bien d'autres aspects sur la question des politiques de lutte contre la saleté en milieu urbain, les dépôts sauvages. C'est tout simplement pour un meilleur cadre de vie, une propreté bien plus efficiente. Nous sommes contents de mettre en place cela. C'est aussi l'occasion pour nous de valoriser les bonnes relations que nous avons avec les partenaires privés, cela vous fera plaisir, et avec le centre commercial qui là-dessus a levé la main.

Monsieur Loïc BAYARD : Oui, juste une remarque effectivement. Je ne sais pas si ce partenariat permettra vraiment de réduire le nombre de déchets, j'espère que ça le fera, que ça marchera parce qu'effectivement la propreté publique est un vrai problème. C'est vrai que c'est une bonne chose d'inclure les acteurs de restauration rapide pour ne pas citer leurs marques parce qu'ils sont également un peu responsables de ce qui se passe c'est-à-dire que vous consommez et ensuite vous avez des tonnes d'emballages papier, forcément pour les gens qui n'ont pas forcément cette habitude d'utiliser une poubelle, c'est sûr que c'est un peu balancé dans la nature. À défaut, si vous

n'arrivez pas à réduire le nombre de déchets, je pense que vous aurez atteint votre objectif de réduire le nombre de poubelles, je suis très dubitatif par rapport à cette démarche parce que réduire le nombre de poubelles ne veut pas dire réduire le nombre de déchets.

Monsieur le Maire : Alors techniquement...

Monsieur Loïc BAYARD : C'est votre façon de voir, mais je ne suis absolument pas convaincu.

Monsieur le Maire : C'est normal que vous ne soyez pas convaincu. D'abord effectivement, je vais me permettre de vous taquiner un petit peu, c'est un sujet qui vous fera beaucoup plus réagir que le vote du budget parce que c'est beaucoup plus simple d'attaquer une politique municipale basée sur une expertise technique.

Pour ne rien vous cacher, je n'y connais rien en ordures ménagères donc qu'est-ce que je fais dans ces cas-là ? Je vais voir et je vais constater sur le terrain des choses que je ne connais pas et figurez-vous qu'en arrivant sur place, j'ai fait des tournées avec des agents de la voirie pour voir un peu à quoi ressemblait leur travail et cette idée farfelue n'est pas sortie de ma tête, elle est liée à deux constats. D'abord celui des agents de terrain qui nous ont dit la chose suivante : les corbeilles urbaines aujourd'hui, d'abord vous avez considéré qu'il y avait une réduction, ce qui dans certains cas est vrai, mais pas forcément tout le temps, par contre elles ont été redéployées. Nous avons 600 corbeilles urbaines qui ont été identifiées sur le territoire de la Ville des Ulis dans une ville qui a une densité de population assez élevée, je ne vous cache pas que certaines étaient directement en sortie d'immeuble. Vous connaissez bien la résidence du Bois du Roi, par exemple, en sortie de bâtiment, vous avez une corbeille urbaine et là, grande question « à quoi est-ce que ça sert d'avoir une corbeille en sortie de bâtiment ? » En général quand vous sortez de chez vous, vous n'avez pas de poubelles ou de déchets sur vous et quand vous rentrez chez vous, vous pouvez patienter et faire quelques pas qui vous mènent jusqu'à votre poubelle domestique pour pouvoir jeter.

Donc nous avons pris ces corbeilles urbaines, regardé le plan d'implantation et constaté des choses qui malheureusement sont réelles : avec les changements d'habitudes sur le tri des déchets, il y avait de plus en plus et c'est encore le cas aujourd'hui, de gens qui utilisaient les corbeilles urbaines qui sont ramassées plusieurs fois dans la semaine, mais pas forcément tous les jours, pour y déposer des déchets ménagers et notamment des sacs-poubelle qui contenaient des restes de nourriture ou d'autres choses. Bien souvent, ils remplissaient les corbeilles urbaines avec des ordures ménagères et nous avions des corbeilles qui débordaient. Après, les gens croyant bien faire, continuaient à déposer des sacs-poubelle à côté en disant que ce serait ramassé, ce qui est vrai, mais en l'occurrence ce n'est pas ramassé forcément immédiatement après le dépôt sauvage. D'ailleurs, je vais vous dire parce que ça vous semble farfelu, mais un des pays qui est salué pour la propreté de son milieu urbain, c'est le Japon. Or le Japon n'a pas de poubelles urbaines, y compris dans ses gares parce que justement la logique dans cette culture, qui n'est pas la nôtre, je le conçois, c'est que l'on ne jette pas par terre et donc la poubelle urbaine n'est pas nécessaire puisque nous attendons d'être à domicile ou dans un lieu approprié pour pouvoir nous débarrasser de ces déchets.

En revanche, nous avons regardé où elles étaient implantées et nous les avons redéployées. Bien souvent, vous en avez maintenant deux, une rouge et une jaune, permettant à la fois d'essayer de respecter les règles de tri même si c'est parfois un vœu assez funeste, assez pieux pardon, lapsus révélateur n'est-ce pas Monsieur MERIGOT ? En tout cas nous avons essayé de voir un peu

comment cela fonctionnait et sachez que si nous ne constatons pas forcément que les comportements changent immédiatement, en tout cas pour les agents de la voirie, c'est un avantage réel d'avoir moins de corbeilles à relever et donc plus de travail à consacrer au ramassage des déchets qui se trouvent par terre parce que quand quelqu'un, vous me passerez le terme, est suffisamment « dégueulasse » pour jeter un papier à côté d'une corbeille, qu'il y en ait ou pas ne changera pas grand-chose. Nous avons en plus relevé tout un tas de moments farfelus quand nous avons relevé et enlevé les sacs-poubelle des corbeilles urbaines, parfois nous retrouvons des choses très originales, ça va du cadavre d'animal, cadavre de chat, jusqu'à un fer à repasser et encore récemment quelqu'un a trouvé utile de poser un frigo à côté d'une corbeille urbaine parce que bien évidemment la personne qui vient pour enlever un sac qui doit peser à peine quelques kilos sera en capacité à lui tout seul avec son petit camion voire même quand c'est le cas avec le petit Glutton, de transporter un frigo, c'est bien connu.

Oui, cela fait partie des stratégies que nous avons essayé de mettre en place et je peux vous dire, cher Loïc, puisque vous étiez dans l'ancienne majorité que les habitudes, et encore une fois je n'accuse aucune municipalité de ne pas avoir pris à cœur ce sujet extrêmement important pour les uns et les autres... En revanche, c'est le cas pour le parc urbain, nous n'avions pas réinterrogé la réalité du terrain donc nos équipes travaillaient un peu comme elles le faisaient depuis plusieurs années, sans tenir compte des nouvelles difficultés auxquelles elles se confrontaient. Aujourd'hui cette méthode, je ne dirais pas qu'elle porte ses fruits, mais en tout cas si vous en croyez les agents de terrain, ils disent que ça porte ses fruits et surtout ça nous permet de repenser un peu notre action publique pour la propreté. Et c'est prouvé, je suis désolé pour le coup je vous le dis, la poubelle amène l'ordure, la poubelle amène la poubelle. Je vous donne un exemple très simple, prenez un conteneur poubelle, laissez-le dehors et vous verrez que vous aurez de plus en plus de gens qui viendront déposer leur poubelle à l'intérieur, ce qui est normal, sauf que logiquement quand vous le laissez dehors, ce container appartient à une résidence, un bâtiment, etc., et nécessairement il ne doit être rempli que par les poubelles des gens de ce bâtiment. Si vous le laissez dehors quelques heures après le dépôt, vous verrez qu'il sera rempli très facilement, ce sont des habitudes qu'il convient de changer et effectivement cela contribue à essayer de changer, de tenter de revoir. Comme c'est le cas au Bois du Roi, nous avons dit aux copropriétés et aux bailleurs que nous étions ouverts à une reposition de certaines corbeilles qui pouvaient manquer. Jusqu'à présent, je ne vous cache pas que notamment dans les visites de résidences que je peux faire, il y a des gens qui posent des questions et beaucoup aussi qui expliquent qu'ils n'ont plus de sacs-poubelle en bas de chez eux le matin. Donc tout cela mérite réflexion et identification des besoins, mais certainement pas qu'un regard amusé sur cette politique publique qui est le fruit d'une réflexion collective de la part des élus, des membres du groupe de travail et évidemment des agents de terrain. Je ne me suis pas levé un matin en disant « enlevons les poubelles, ça va donner à l'opposition l'occasion de pouvoir dire quelque chose en Conseil Municipal », permettez-moi ce brin d'ironie. Merci en tout cas pour votre question.

Je soumetts aux voix cette convention. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci, Monsieur MENSAH.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Développement social et urbain

Question n° 14

Renouvellement de l'agrément Centre Social pour le Centre social Ouest - Maison Pour Tous des Amonts.

Rapporteur : Soulé N'GAIDE

Monsieur le Maire : Du coup, cette fois-ci c'est vraiment le tour de Monsieur N'GAIDE.

Monsieur Soulé N'GAIDE : Objet renouvellement de l'agrément et approbation du projet social 2025-2028 pour le centre social des Amonts.

Ce centre agréé par la CAF joue un rôle clé dans la coordination, l'animation locale et la cohésion sociale. La convention d'objectifs et de financement 2023-2024 arrive à échéance le 31 décembre 2024. Le renouvellement de l'agrément pour 2025-2028 est donc nécessaire pour maintenir le soutien financier annuel de la CAF. Ce renouvellement garantit la poursuite des actions en faveur de la cohésion sociale, de la citoyenneté et de l'insertion pour les habitants des quartiers ouest des Ulis. Le projet a été élaboré en concertation avec les habitants, les adhérents et les partenaires, il repose sur les diagnostics et bilans des projets précédents. Les axes stratégiques du nouveau projet social 2025-2028 sont la cohésion sociale, l'éducation des jeunes générations, le développement du pouvoir d'agir sur la citoyenneté, l'insertion sociale et socioprofessionnelle.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet du centre social ouest, d'autoriser le Maire à demander l'agrément pour la période 2025-2028, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs, d'autoriser le Maire à solliciter les appels à projets, d'autoriser le Maire à percevoir les subventions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Mais c'est nous qui vous remercions, Monsieur N'GAIDE. Vous avez été très solennel dans votre intervention. On pourrait presque croire que vous avez froid comme ça, le pull de Noël manquait, cher Soulé. Y a-t-il des questions ou des observations ? Vas-y chère Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Juste un éclairage, qui sont les adhérents à la MPT ? Je ne veux pas des noms, mais est-ce que l'on est reparti sur un principe d'adhésion ?

Monsieur Soulé N'GAIDE : Oui, on est reparti sur un principe d'adhésion. En fait, on avait retiré ce principe, mais on est revenu sur ce principe.

Madame Mériam HADDAD : Depuis quand ?

Monsieur Soulé N'GAIDE : Ça fait un an déjà, un an ou deux ans. Je vais retrouver cette information.

Madame Mériam HADDAD : Est-ce qu'il y a un tarif ? Je suis repartie avec mes tarifs.

Monsieur Soulé N'GAIDE : Il y avait des adhérents, ensuite on a supprimé et on était revenu sur cette décision. Je vais vous retrouver l'information parce que je n'ai pas le chiffre. Je vais vous le retrouver et vous le donner au plus tôt.

Madame Mériam HADDAD : Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur N'GAIDE. Etienne, vas-y.

Monsieur Etienne CHARRON : Je vais juste vous donner une information. Cette année, 363 Ulissiens ont pu accéder au cinéma d'Orsay gratuitement grâce au réseau Cultures du Cœur.

Monsieur le Maire : Cinéma d'Orsay, cinéma des Ulis aussi, je suppose. Dans le cadre du dispositif Cultures du Cœur qui n'est pas un dispositif ulissien. Je n'ai pas compris, mais ce n'est pas grave. Etienne.

Monsieur Etienne CHARRON : On a mis en place un dispositif d'accès aux places pour Cultures du Cœur l'année dernière et je voulais saluer le travail des maisons pour tous qui ont fait un gros travail de redistribution des places auprès des Ulissiens. Il y en a déjà 363 qui en ont bénéficié sur Orsay et on verra sur Les Ulis s'ils ont pu accéder aussi au cinéma Jacques Prévert, mais c'est très important, cela a triplé par rapport à l'année dernière, par rapport à 2023.

Monsieur le Maire : Il nous arrive même d'aller au cinéma à Orsay.

Madame Mériam HADDAD : Et j'imagine que Monsieur CHARRON souhaite ardemment me donner cette information puisque l'année dernière lorsque nous avons évoqué Cultures du Cœur, j'avais quand même rappelé que Cultures du Cœur et la Mairie des Ulis étaient en partenariat depuis de longues années. Donc merci pour l'information sur le cinéma d'Orsay.

Monsieur le Maire : J'avais même oublié cet élément du débat, tu vois. Merci, Étienne, pour le retour un an après.

Le Directeur des Services techniques est en train de vérifier si nous avons du chauffage. Je peux vous donner la réponse, cher Paul, nous n'avons pas de chauffage. Du coup cela va être une invitation pour les prochains intervenants et la prochaine qui n'a pas moins de quatre ou cinq délibérations à passer.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires médico-sociales

Question n° 15

Adhésion au club des collectivités de l'Institut National du Cancer (INCa) et signature de la charte "Agir ensemble pour la santé, Collectivités territoriales et prévention des cancers"

Rapporteur : Emilia RIBEIRO

Monsieur le Maire : Ma chère Hawa... Décidément ce soir je me perds, c'est terrible. Madame RIBEIRO, pardon, excusez-moi d'avoir voulu vous griller la politesse. Emilia, je te passe la parole.

Madame Emilia RIBEIRO : Eh bien bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous exposer les motifs pour adhérer au club des collectivités territoriales et prévention des cancers.

Le cancer reste la première cause de mortalité en France et près de la moitié des nouveaux cas de cancer pourraient être évités. Le cancer n'est pas toujours une fatalité et certains sont évitables. Pour cela, il faudrait que nous changions nos habitudes et que nous réduisions nos comportements et nos expositions aux principaux facteurs de risque que nous connaissons tous : tabac, consommation excessive d'alcool, alimentation déséquilibrée, surpoids, rayonnements ultraviolets, expositions à certaines infections ou polluants, manque d'activité physique.

Les actions de promotion de la santé déjà proposées par la Ville pour agir sur les facteurs protecteurs et le risque de cancers suivent ainsi les recommandations de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2023 pilotée par l'Institut national du Cancer, agence de l'État

d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie chargée de coordonner les actions de lutte contre le cancer, convaincue que la réussite de ces actions repose sur la mobilisation de tous et notamment des collectivités territoriales.

Rassurons-nous, nous ne partons pas de zéro aux Ulis. La Ville des Ulis multiplie les actions de coordination de santé en agissant par exemple sur le développement d'une alimentation équilibrée, accessible à tous, sur l'encouragement de l'activité physique et la diminution de la sédentarité, sur la réponse à la préoccupation collective sur l'environnement ou sur l'amélioration de l'accès au dépistage. Ceci est la première des préventions, celle qui permet d'agir sur les comportements et les conditions de vie qui peuvent impacter notre santé.

Beaucoup d'actions sont faites dans notre Ville pour la prévention santé et nos actions se renforcent d'année en année comme en proposant régulièrement les diagnostics précoces avec les dépistages du cancer du sein et les démonstrations d'auto-surveillance, la distribution de kits de dépistage du cancer colorectal, on a même fait une sensibilisation avec le colon-tour l'été dernier, le dépistage du cancer du col de l'utérus et nous avons promu la journée contre le tabac dans le cadre du mois sans tabac pour sensibiliser aux facteurs de risque et au sevrage tabagique, les actions de prévention de l'obésité et du surpoids, la lutte contre la sédentarité avec les actions d'une diététicienne du centre de santé, le soutien à une association qui accompagne des victimes de l'addiction à l'alcool sur la Ville.

Mais la Ville des Ulis souhaite aujourd'hui aller plus loin et rejoindre le club des collectivités de l'Institut National du Cancer en signant une charte de 12 engagements pour prévenir les cancers et améliorer la santé de tous.

L'objectif est d'une part de marquer encore plus notre engagement et, d'autre part, d'être accompagnés dans la promotion de la santé et dans la lutte contre les cancers dans notre ville. Cet engagement permettra à la municipalité de bénéficier de la mise en relation avec d'autres collectivités engagées dans cette démarche, avec le monde de la recherche, les acteurs nationaux et partenaires de l'Institut National du Cancer. Il nous permettra de monter en compétences par la diffusion des enseignements et des savoir-faire. Par exemple actuellement le dispositif des ambassadrices et ambassadeurs de la santé permet à 20 habitants des Ulis de participer activement à la prévention santé. Ils ont choisi des sujets de santé publique qu'ils souhaitent approfondir, ils suivent des formations avec des spécialistes pour acquérir des connaissances qu'ils pourront eux-mêmes transmettre à leur entourage qui leur permettront d'élaborer des projets de promotion santé pour le bénéfice de tous nos habitants.

Il nous permettra aussi de partager des bonnes pratiques et des expériences. Lors de la réunion du club la semaine dernière sur le thème de la nutrition, il a été demandé à la Ville des Ulis de présenter le programme « bouger et croquer la santé » mis en place aux Ulis depuis de très nombreuses années qui a été considéré très intéressant par tous les participants à cette réunion.

Il nous aidera également pour accompagner les initiatives locales de façon concrète, bénéficier d'un appui personnalisé en expertise pour la réalisation de diagnostics, montage des projets et évaluation des actions.

Par cette charte, la Ville s'engage à agir autour de quatre domaines. Premièrement en faveur d'un environnement propice à la prévention des cancers en portant une démarche de santé dans toutes nos politiques. Deuxièmement, en étant un relais local de la stratégie décennale de lutte contre les cancers. Troisièmement, en consolidant notre action en matière de prévention et promotion de la

santé. Et quatrièmement, en partageant et collaborant dans le cadre du Club des collectivités de prévention des cancers.

Considérant l'importance de cette prévention, considérant le projet de signature de la charte « Collectivités territoriales et prévention des cancers », il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adhérer au club des collectivités de l'Institut National du Cancer et autoriser le Maire à signer cette charte. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Merci Emilia. Effectivement, c'est un sujet qui nous tient fortement à cœur, je ne sais pas s'il y a des questions ou des observations. Je ne doute pas que nous aurons un vote unanime là-dessus.

Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Démocratie locale et Vie associative

Question n° 16

Signature d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association APEX*ULIS pour l'année 2025

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : Cette fois-ci, je ne me trompe pas, c'est bien Madame COULIBALY. Vous avez plusieurs conventions d'objectifs comme d'habitude pour attribuer une subvention à différentes associations.

Madame Hawa COULIBALY : Tout à fait, Monsieur le Maire, je vous remercie. Je ne vais pas avoir besoin de rentrer dans les détails quand je vais vous dire que le contexte économique et les incertitudes financières, notamment liées aux dotations de l'État, ne nous permettent pas l'application d'une augmentation de subventions allouées aux associations cette année. C'est pour cela et parce que c'est important à nos yeux que le montant des subventions attribuées aux associations est identique à celui de l'année dernière, soit un montant de 821 051 €.

Ce soir je vous demande d'autoriser le renouvellement des contrats d'objectifs et l'attribution de subventions établies entre la municipalité et les cinq associations que je vais vous présenter, d'ailleurs normalement vous les connaissez par cœur. Ce sont des associations qui remplissent avec succès les objectifs et enrichissent la vie de la cité chaque année.

Il s'agit donc de :

- l'AVAG avec un renouvellement de contrat d'objectifs et une subvention allouée cette année d'un montant de 122 000 € ;
- l'ÉMU représentée par Nelly KELLER qui nous fait l'honneur d'être présente ce soir, bonsoir Nelly, qui voit une attribution de subvention à l'identique donc le renouvellement de ce contrat d'objectifs ;
- le Club Léo Lagrange pour un montant de 57 000 € donc 1000 € supplémentaires contrairement à l'année dernière ;

- l'association APEX qui se voit attribuer une subvention à l'identique donc le renouvellement de ce contrat d'objectifs ;

- et pour terminer APOGé avec le renouvellement et une revalorisation de cette subvention.

D'autres associations sont concernées par ce contrat d'objectifs, mais elles seront présentées par mes chers confrères Etienne et Koko. Pour « le show COULIBALY », je vous demande le renouvellement des contrats d'objectifs pour ces cinq associations que je vous soumetts ce soir.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on fasse toutes les subventions et peut-être qu'on lise aussi celles d'Étienne et de Koko, sauf s'il y a des positions de voix différentes, et que l'on vote les délibérations 16 à 22 en même temps ? Monsieur GERARD.

Monsieur Nicolas GERARD : Si on vote en bloc, je veux juste préciser que je ne prendrai pas part au vote pour l'association des Chats ulissiens.

Monsieur le Maire : Rassurez-vous, j'annoncerai, car vous n'êtes pas le seul à être membre d'une association, que ne prennent pas part au vote pour chacune des délibérations les membres des associations suscitées. Évidemment nous savons que vous êtes un défenseur de nos amis félins. Etienne, je te laisse présenter la délibération n° 22.

Monsieur Etienne CHARRON : C'est une nouvelle convention que nous signons avec une association que vous connaissez tous et qui s'appelle l'association des Chats ulissiens. Cette association est active dans la protection des chats libres et se consacre à des actions de capture, stérilisation, identification, vaccination et alimentation, tout cela en partenariat avec la Ville des Ulis. Nous avons voulu approfondir notre travail avec l'association Chats ulissiens et nous proposons de signer un contrat d'objectifs de 3 000 € par an. En même temps avec les services nous avons travaillé sur le renouvellement du chalet au CTM, et ils auront aussi maintenant un local dédié pour l'association Chats ulissiens au niveau de la Passerelle de la Lune.

Monsieur le Maire : Misson importante des Chats ulissiens, nos amis greffiers sont bien traités aux Ulis. Koko, tu enchaînes.

Monsieur Koko MENSAH : Cette délibération concerne le club omnisports des Ulis que vous connaissez tous pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 238 000 € et l'adhésion à la maison sport santé pour 2 502 €. Comme vous le savez, le club omnisports des Ulis est une association qui regroupe 29 sections avec 4 178 adhérents. Par ses actions et ses engagements, le club omnisports participe à la vie de la cité. Dans ses projets, il contribue à la solidarité, la loyauté, le travail, et le respect. Il contribue aux objectifs du Projet Éducatif De Territoire en matière de citoyenneté et de réussite éducative.

L'association a déjà pu bénéficier du soutien de la Ville à travers des aides fonctionnelles et des subventions pour des projets, permettant ainsi au CO Ulis de :

- Former ses arbitres et son encadrement ;
- Accentuer son action en direction de la jeunesse ;
- Accentuer son action en direction des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Ce projet vise principalement à :

- Encourager la pratique sportive pour un maximum d'adhérents ulissiens et ulissiennes en s'appuyant sur les 29 sections du Club ;
- Animer le territoire à travers des événements tels que la fête du sport, le Village des associations, et des manifestations sportives.

C'est pour cela que je demande à Monsieur le Maire de signer la subvention globale d'un montant de 240 502 € au club omnisports des Ulis pour l'année 2025.

Madame Hawa COULIBALY : Et on se joint à toi, Koko, pour demander.

Monsieur le Maire : En fait vous n'avez pas à me demander, vous avez surtout à m'autoriser. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Madame Hawa COULIBALY : Il a isolé sa demande.

Monsieur le Maire : C'est ça. Je vous propose de faire un vote global sauf s'il y a des différences de vote sur une des conventions, mais je suppose que non, pour toutes les associations qui ont été citées et donc de prendre bonne note que les membres des associations ne peuvent pas prendre part au vote comme c'est le cas de Monsieur GERARD qui l'a gentiment signifié tout à l'heure. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie, adoptées à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 17

Signature d'un contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'AVAG pour l'année 2025

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 18

Signature d'un contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'EMU pour l'année 2025

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 19

Signature d'un contrat d'objectifs et attribution d'une subvention au Club Léo LAGRANGE pour l'année 2025

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 20

Signature d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention à APOGé (association pour la gestion de la maison des associations) pour l'année 2025

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 21

Signature d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association Chats ulisiens pour l'année 2025

Rapporteur : Etienne CHARRON

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ ; Monsieur GERARD, intéressé, n'ayant pas pris part au vote.

Sports et loisirs

Question n° 22

Convention de subvention de fonctionnement avec le CLUB OMNISPORTS DES ULIS pour l'année 2025

Rapporteur : Koko MENSAH

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 23

Approbation de la liste des ouvertures dominicales pour les commerces au titre de l'année 2025

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Monsieur MENSAH, on vous laisse le mot de la fin.

Monsieur Koko MENSAH : Approbation de la liste des ouvertures dominicales pour les commerces au titre de l'année 2025.

Le titre III de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi MACRON, a modifié le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. Selon cette même loi, lorsqu'il est prévu de déroger au repos dominical, les dates des dimanches exceptionnellement ouverts sont choisies en concertation avec les employeurs et salariés concernés.

Chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps

Le Maire fixe cette liste par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La Commune des Ulis a demandé l'avis de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay le 20 novembre 2024 sur l'ouverture des commerces les dimanches suivants sur le territoire de la

Commune des Ulis. Si vous voulez je peux vous citer les dates. Ce n'est pas la peine, tant pis pour vous, je ne vous les lirai pas.

Le Conseil Municipal émet un avis sur l'ouverture des commerces les dimanches.

Monsieur le Maire : Classique, délibération annuelle. Des questions ou des observations ? On ne va pas se refaire une discussion sur le travail le dimanche une énième fois, si ? Vas-y, Annick.

Madame Annick LE POUL : Pour dire que puisqu'on prend une décision uniquement pour les 5 dimanches autorisés, je voterai cette délibération même si je suis bien évidemment comme beaucoup d'entre nous contre le travail dominical. Comme on ne va pas au-delà des cinq dimanches autorisés, je voterai donc cette délibération.

Monsieur le Maire : Oh.

Madame Annick LE POUL : C'est une première.

Monsieur le Maire : C'est de la constance, Annick. Nous respectons le cadre légal et je pense que c'est largement suffisant. J'encourage d'ailleurs celles et ceux qui le souhaitent... N'oubliez pas que le dimanche notre beau marché est toujours ouvert et qu'il vous attend à l'approche des Fêtes de fin d'année avec de délicieux produits. Nous avons retrouvé un nouveau boucher, on salue Jean-Michel et Sandrine qui sont partis récemment. Il y a un très beau portrait de l'un de nos bouchers du marché qui est parti en repos bien mérité il y a peu de temps, il a été remplacé récemment même si le boucher prend ses marques. Voilà pour celles et ceux qui souhaiteront toujours le dimanche aller faire leurs courses, le marché reste quand même le meilleur endroit pour le faire.

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je suppose. Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Une abstention et un vote contre.

Monsieur MERIGOT vous m'épatez, il doit faire l'équivalent de 16 ou 17 °C.

Monsieur Kevin MERIGOT : C'est vous le problème, je n'ai aucun souci.

Monsieur le Maire : Ça doit être la barbe qui tient chaud. L'ordre du jour est épuisé si je ne dis pas de bêtise et si je n'ai pas oublié de délibération.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ par 32 voix pour et 1 voix contre (Kévin MERIGOT), et 1 abstention (Emmanuelle BOURNEUF)

La séance est suspendue de 22h14 à 22h15, puis levée à 22h15.

Monsieur Nicolas GERARD, désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :



Les Ulis, le :

13 février 2025



Le Maire des Ulis

Clovis CASSAN